



## TRIBUNE

### Newsletter spéciale Covid-19 de Lyon Place Financière et Tertiaire – 30 avril 2020



**Sylvain Boccon-Gibod,  
Président de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Lyon**

Notre société connaît une période de crise sanitaire mondiale sans précédent, avec des incidences multiples. Du fait du nécessaire confinement, l'économie française se trouve quasiment arrêtée et les incertitudes sur les modalités de reprise sont importantes.

**Pour autant, l'économie doit se remettre en route avec la sécurité et les mesures indispensables pour protéger les salariés et leurs familles.**

Le commissaire aux comptes (CAC), acteur indépendant et tiers de confiance, a pour mission de protéger l'intérêt général en surveillant la santé des entreprises et la sincérité de leurs comptes. Mais, comme pour beaucoup d'autres professions, l'exercice de notre mission doit s'adapter à ce contexte si particulier.

Tenant compte des semaines historiques que nous avons vécues, le rôle du CAC est plus que jamais d'être à l'écoute et de dialoguer avec les chefs d'entreprises qui peuvent se sentir isolés. Il doit donc être présent, remplir son rôle pédagogique et rester à l'écoute des annonces des pouvoirs publics.

Cela doit lui permettre de répondre aux dirigeants qui n'auraient pas eu accès à ces informations et ainsi mieux les accompagner. Cette présence est indispensable pour tirer la sonnette d'alarme en temps voulu et remplir son rôle de prévention des difficultés des

entreprises. Le CAC a également un rôle en accompagnant les entreprises dans lesquelles il intervient pour les demandes de Prêt Garantie par l'Etat (PGE).

**Mais sa fonction sera particulièrement sensible dans la période de reprise de la vie économique, que nous attendons tous.**

En effet, cette reprise sera sans doute progressive, inégale en fonction des secteurs d'activité et des zones géographiques. Et nul doute qu'elle mettra en lumière beaucoup de fragilité pour les entreprises, qui auront déjà supporté la phase de confinement.

Nous devons donc faire part d'une vigilance active et être une source d'alerte pour identifier les acteurs en difficulté et permettre le déploiement, au bon moment, des dispositifs d'aide.

**Il s'agit d'agir au sein d'une véritable dynamique collective dont l'objectif est de permettre la reprise dans des conditions de confiance entre les entreprises. Plus que jamais, le commissaire aux comptes est le garant de la sécurité financière des entreprises et porte les valeurs de la transparence et de la confiance.**

